



## **Association ENDEAVOR TUNISIA**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

**Septembre 2024**

## **SOMMAIRE**

### **Rapport général du commissaire aux comptes**

#### **Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2022**

- ✓ Etat de la situation financière
- ✓ Etat des produits et des charges
- ✓ Etat de flux de trésorerie
- ✓ Notes aux états financiers
  - Présentation de l'association
  - Principes et méthodes comptables
  - Notes sur l'état de la situation financière
  - Notes sur l'état des produits et des charges

Annexe 1 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

---

**Association ENDEAVOR TUNISIA**  
**Rapport Général du Commissaire aux Comptes**  
**États financiers - Exercice clos au 31 Décembre 2022**

**Messieurs les membres de l'Association ENDEAVOR TUNISIA**

**OPINION MODIFIE :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association ENDEAVOR TUNISIA, IU 1541263P au 31 décembre 2022, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total des actifs de 67 748 TND, des actifs nets négatifs de 12 438 TND, y compris le déficit des produits sur les charges de l'exercice de 124 210 TND.

À notre avis, sous réserves des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion modifiée » de notre rapport les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable tunisien des entreprises.

**FONDEMENT DE L'OPINION MODIFIEE :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et en application des dispositions de décret n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant l'organisation des associations. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Toutefois, à la date de signature du présent rapport, nos travaux demeurent limités par l'absence de réponses à nos demandes de confirmation externes, envoyées par l'association.

**PARAGRAPHE D'OBSERVATION LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION :**

Nous attirons votre attention sur le fait que le total des actifs nets de l'association dégage un solde négatif de 12 438 dinars, au 31 décembre 2022. Cette situation est de nature à soulever une incertitude quant à la capacité de l'association à continuer son activité.

Notre opinion sur les états financiers de l'association Endeavor au 31 décembre 2022, n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

**RAPPORT FINANCIER :**

La responsabilité du rapport financier incombe au comité directeur de votre association.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport financier et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise de l'association au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**RESPONSABILITES DU COMITE DIRECTEUR ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :**

Le comité directeur de votre association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

**RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION :**

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au comité directeur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, à part les points soulevés ci-dessous, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de l'association avec la réglementation en vigueur, autres que :

(i) Nous avons relevé l'encaissement en espèces d'un montant supérieures à 500 dinars, au titre des frais de participation à un colloque en Tunisie de deux participants de l'association Endeavor Maroc et ce, contrairement aux dispositions de l'article 38 du décret-loi n°88-2011 portant organisation des associations. Selon la confirmation de l'association marocaine, ce paiement effectué par des participants non-résidents en Tunisie ne pouvait pas être fait par un moyen de paiement bancaire.

**WASSIM TURKI**  
Expert-Comptable  
12, Rue Al Imam Al Ouzai  
El Menzah 4 - Tunis  
MF: 796131/G/A/P/000

**Wassim TURKI**  
Expert-Comptable  
**Commissaire aux comptes**  
Tunis, le 30 Septembre 2024



**Association ENDEAVOR TUNISIA**

**ETATS FINANCIERS**

**EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022**

**Montants exprimés en Dinars Tunisiens**

## ASSOCIATION ENDEAVOR TUNISIA

**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022**  
**(Chiffres exprimés en dinars)**

	NOTE	31/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIFS</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	66 021	193 398
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants	3.2	1 126	72
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles	3.3	601	3 426
Immobilisations incorporelles		-	-
<b>Total des actifs</b>		<b>67 748</b>	<b>196 895</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	3.4	76 389	72 282
Fournisseurs et comptes rattachés	3.5	3 797	10 017
Provisions		-	-
Apports reportés		-	-
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
<b>Total des Passifs</b>		<b>80 186</b>	<b>82 299</b>
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		601	3 426
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets		-	-
Réserves		111 171	-
Excédents ou déficits reportés		-	251 161
Excédents ou déficits de l'exercice		(124 210)	(139 990)
<b>Total des Actifs Nets</b>	<b>3.6</b>	<b>(12 438)</b>	<b>114 596</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>67 748</b>	<b>196 895</b>

## ASSOCIATION ENDEAVOR TUNISIA

**ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES AU 31 DECEMBRE 2022**  
**(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

	NOTE	31/12/2022	31/12/2021
<b>PRODUITS</b>			
Cotisations des adhérents	4.1	400	300
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement	4.2	297 988	174 440
Apports non monétaires		-	-
Autres apports	4.3	75 807	143 350
Produits des placements		1 593	4 286
Quote part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		2 825	3 113
Autres gains		98	7
<b>Total des produits</b>		<b>378 711</b>	<b>325 496</b>
<b>CHARGES</b>			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements		88 846	6 558
Charges de personnels	4.4	379 882	403 388
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		2 825	24 157
Autres charges courantes	4.5	30 971	31 189
Charges financières nettes		396	190
Autres pertes		1	3
<b>Total des charges</b>		<b>502 921</b>	<b>465 486</b>
<b>EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges</b>		<b>(124 210)</b>	<b>(139 990)</b>
Effet modification comptable		-	-
<b>EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges</b>		<b>(124 210)</b>	<b>(139 990)</b>

## ASSOCIATION ENDEAVOR TUNISIA

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022**  
**(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

	NOTE	31/12/2022	31/12/2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>			
Encaissement des cotisations des adhérents		400	300
Encaissement des revenus des activités et des manifestations		71 247	-
Encaissement des subventions de fonctionnement		300 188	176 039
Encaissements d'autres revenus et apports		1 595	165 433
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(112 602)	(20 708)
Décaissements des rémunérations versées au personnel		(192 487)	(205 125)
Autres décaissements des activités courantes		(200 277)	(219 521)
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités courantes</i>		<b>(131 937)</b>	<b>(103 582)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissement sur acquisition immobilisations		-	(800)
Encaissement sur cession immobilisations		-	-
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		-	<b>(800)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissement des dotations		-	-
Encaissement des subventions d'investissement		-	-
Encaissement apports affectés à immobilisations		-	-
Encaissement provenant des emprunts		-	-
Décaissement suite au remboursement d'emprunts		-	-
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(131 937)</b>	<b>(104 381)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		193 398	297 779
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		61 461	193 398

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022**  
**Montants exprimés en Dinars Tunisiens**

## **1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

L'Association « ENDEAVOR TUNISIA » est une association à but non lucratif créée en 2017 et régie par le décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011 portant l'organisation des associations.

L'association a pour objet :

- La mobilisation et l'animation du réseau dans un esprit d'échange de collaboration et participation ;
- L'organisation de conférences, séminaires réunions de travail, manifestations ou toutes initiatives pouvant servir au développement de l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprise et aider à la réalisation des objectifs de l'association ;
- L'identification des entrepreneurs afin de sélectionner les candidats avec les entreprises à fort potentiel de croissance, les plus innovants et les plus prometteurs pour devenir des futurs leaders ;
- Le développement d'un réseau local d'entrepreneurs à fort potentiel afin d'échanger les expériences et les meilleurs pratiques ;
- Tout autre moyen non prévu par les statuts, mais de nature à favoriser les buts de l'Association, à condition qu'ils aient été préalablement approuvés par le comité directeur.

Le comité directeur de l'association se présente comme suit :

- Mr. Mohamed Elyes BEN RAYANA: Président
- Mr. Sami BEN ROMDHANE : Secrétaire Général
- Mme Rym BAOUENDI : Trésorière

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 Juillet 2023, a ajouté deux nouveaux membres actifs du comité directeur se présente comme suit :

- Karim BEGUIR : Membre
- Noureddine TAYEBI : Membre

## **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable et notamment la norme comptable n°45 relatives aux Associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

Les états financiers de l'exercice 2022 couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l'association de l'office de l'élevage et des pâturages sont les suivants :

**POSTES D'ACTIFS :****2.1 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par l'association. Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

**2.2 Placements et autres actifs financiers :**

Ce poste comprend les placements à court terme qui n'ont pas été classés parmi les liquidités et équivalents de liquidités, acquis par l'association comme emploi de ses ressources ou reçus à titre d'apport.

**2.3 Autres actifs courants :**

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations.

**2.4 Créances et comptes rattachés :**

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'association.

**2.5 Stocks de fournitures et autres approvisionnements :**

Ce poste comprend les éléments d'actifs consommés dans le cadre des activités courantes, acquis ou faisant l'objet d'apports.

**2.6 Autres actifs non courants :**

Ce poste comprend les actifs non courants ne pouvant pas être classés parmi les actifs immobilisés.

**2.7 Immobilisations corporelles :**

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'association. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'association et les immobilisations à statut juridique particulier qu'il contrôle (Biens en Leasing).

L'amortissement est pratiqué linéairement selon les durées suivantes :

Mobiliers de bureaux	10 ans
Matériels informatiques	3 ans

**POSTES DE PASSIFS ET D'ACTIFS NETS :**

Le contenu des postes et sous postes présentés dans les passifs et actifs nets de l'état de la situation financière des associations est défini comme suit :

**PASSIFS :****2.8 Concours bancaires et autres passifs financiers :**

Ce poste comprend les découverts bancaires accordés à l'association ainsi que les échéances à moins d'un an sur les passifs non courants et les emprunts contractés pour financer l'activité courante.

**2.9 Autres passifs courants :**

Ce poste comprend les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes d'attente et les comptes de régularisation des produits et charges.

**2.10 Fournisseurs et comptes rattachés :**

Ce poste comprend les dettes fournisseurs et les dettes rattachées relatives à l'acquisition, à crédit, de biens ou services.

**2.11 Provisions :**

Ce poste comprend toutes les provisions destinées à couvrir les risques et charges identifiés découlant des obligations inhérentes à l'activité de l'OSBL.

**2.12 Apports reportés :**

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

**2.13 Autres passifs non courants :**

Ce poste comprend les éléments de passifs à long terme qui ne sont pas classés dans les autres postes de passifs.

**ACTIFS NETS :****2.14 Dotations :**

Ce poste comprend les apports affectés que l'association est tenue de maintenir en permanence, en vertu d'une affectation d'origine externe. Lorsque ces fonds sont placés, le produit des placements est soit constaté dans ce poste soit constaté en résultat conformément à la volonté du donateur.

**2.15 Apports affectés à des immobilisations :**

Ce poste comprend les apports sans droit de reprise effectués par les adhérents ou tout autre pourvoyeur de fonds autres que le pouvoir public et finançant les actifs non courants : Immobilisations corporelles et incorporelles qu'elles soit amortissables ou non amortissables.

**2.16 Subventions d'investissement :**

Ce poste comprend les subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables. Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'association et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles doivent être traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

**2.17 Autres actifs nets :**

Ce poste comprend les apports, autres que les dotations, les apports des adhérents et les subventions d'investissement.

**2.18 Excédents et déficits reportés :**

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

**2.19 Excédent ou Déficit de l'exercice :**

Ce poste exprime la performance de l'association. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

***POSTES DE PRODUITS :*****2.20 Cotisations des adhérents :**

Il s'agit de toutes les sommes versées par les adhérents de l'association à titre de cotisations au cours de l'exercice.

Le droit de cotisation annuel est fixé à 50 dinars.

**2.21 Revenus des activités et manifestations :**

Ce poste comprend, notamment les recettes réalisées par l'association à partir :

- Des droits d'inscription ou de participation ou de sponsoring des manifestations, colloques, séminaires ou autres événements organisés par l'association. Ces recettes peuvent être présentées nettes des charges s'y rattachant.
- De la vente de biens (marchandises, objets...) et de services (études...).

**2.22 Subventions de fonctionnement :**

Il s'agit de toutes les sommes reçues en numéraire et représentant une aide publique à l'association destinées à financer ses activités courantes.

**2.23 Apports non monétaires :**

Ce poste comprend, notamment les contributions en nature (biens et prestations de services) destinées à être consommées au cours de l'activité courante et dont la valeur est déterminée de façon fiable.

**2.24 Autres apports :**

Ce poste comprend, notamment les apports affectés à des charges de l'exercice et les sommes versées par les adhérents et qui dépassent le montant légal ou statutaire de la cotisation ainsi que les apports qui ne sont liés à aucune charge et qui ne répondent pas à la définition d'un apport affecté ou d'une dotation.

**2.25 Produits des placements :**

Ce poste comprend les produits des placements sous forme, notamment, d'intérêts et de dividendes.

***POSTES DE CHARGES :*****2.26 Achats consommés de fournitures et autres approvisionnements :**

Ce poste comprend les achats nets de la variation des stocks des articles et produits acquis et entrant dans le cadre des activités courantes de l'association.

**2.27 Charges de personnel :**

Ce poste comprend les frais de personnel, dont les salaires et traitements, les charges sociales et les impôts et taxes liés aux frais du personnel.

**2.28 Autres charges courantes :**

Ce poste comprend toutes les autres charges encourues par l'OSBL pour la réalisation de son activité courante, telles que les services extérieurs et les impôts et taxes.

**3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE****3.1 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Banque BIAT	61 461	193 398
Caisse TND	4 560	-
<b>Total</b>	<b>66 021</b>	<b>193 398</b>

**3.2 Autres actifs courants :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Retenue à la source client	21 044	21 044
Autres comptes transitoires	1 055	-
Charges constatées d'avance	71	72
<b>Valeur brute</b>	<b>22 170</b>	<b>21 116</b>
Provision pour dépréciations	(21 044)	(21 044)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 126</b>	<b>72</b>

**3.3 Immobilisations corporelles :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Matériels informatiques	10 771	10 771
Equipements du bureaux	869	869
<b>Valeur brute</b>	<b>11 640</b>	<b>11 640</b>
Amortissements	(11 039)	(8 214)
<b>Valeur nette</b>	<b>601</b>	<b>3 426</b>

Voir annexe 1 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements.

**3.4 Autres passifs courants :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
C.N.S.S.	22 211	22 839
Receveur de finance	20 889	33 622
Créditeur divers : Frais de mission M. Ballagha	15 206	10 543
Personnel-rémunérations dues	10 408	1 085
Charges à payer	5 472	2 600
Autres débiteurs & créditeurs divers	2 203	1 593
<b>Total</b>	<b><u>76 389</u></b>	<b><u>72 282</u></b>

**3.5 Fournisseurs et comptes rattachés :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Fournisseurs d'exploitation	3 797	4 585
Fournisseurs-factures non parvenues	-	5 432
<b>Total</b>	<b><u>3 797</u></b>	<b><u>10 017</u></b>

**3.6 Actifs nets**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 01/01/2022	Subvention	Résorption subvention	Déficit 2023	Solde au 31/12/2022
Apports affectés à des immobilisations	3 426	-	(2 825)	-	601
Autres Actifs nets	-	-	-	-	-
Excédent exercice 2017	93 481	-	-	-	-
Excédent exercice 2018	85 307	-	-	-	-
Déficit exercice 2019	(101 215)	-	-	-	-
Excédent exercice 2020	173 587	-	-	-	-
Déficit exercice 2021	(139 990)	-	-	-	-
Affectation du résultat (i)	-	-	-	-	111 171
<b>Total Actifs nets avant résultat de l'exercice</b>	<b>114 596</b>	<b>-</b>	<b>(2 825)</b>	<b>-</b>	<b>111 771</b>
Déficit exercice 2022	-	-	-	(124 209)	(124 209)
<b>Total des actifs nets</b>	<b>114 596</b>	<b>-</b>	<b>(2 825)</b>	<b>(124 209)</b>	<b>(12 438)</b>

(i) L'affectation du résultat a été constatée conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Juillet 2023.